

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, dans la salle des délibérations de MENCHHOFFEN, le Conseil Municipal de la Commune de MENCHHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DANNER, Maire de MENCHHOFFEN.

La séance a été publique.

Membres élus : *Mmes et MM.* DANNER Alain, Maire – MARMILLOT Dominique, 1^{er} Adjoint au Maire - MULLER Claude, 2^{ème} Adjoint au Maire –BALTZER Christian – BERNARD Jérôme - FELLRATH Katy - FISCHBACH Martine – KALB Jean-Philippe - KOELL Didier – LEONHART Frédéric - PENNEKAMP DUPUY Sabine – REINHARDT Mickaël – SCHELLENBERGER Audrey - WEINLING Julien - ZIMMERMANN Sylvie.

Étaient présents : *Mmes et MM.* DANNER Alain, Maire – MARMILLOT Dominique, 1^{er} Adjoint au Maire - MULLER Claude, 2^{ème} Adjoint au Maire –BALTZER Christian – BERNARD Jérôme - FELLRATH Katy - FISCHBACH Martine – KALB Jean-Philippe - KOELL Didier – LEONHART Frédéric - REINHARDT Mickaël – SCHELLENBERGER Audrey -WEINLING Julien.

Étaient excusées : PENNEKAMP DUPUY Sabine (pouvoir donné à BERNARD Jérôme) - ZIMMERMANN Sylvie.

Mme Aurélie BERNARD a été élue secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Monsieur DANNER Alain, Maire, a ouvert la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024
2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE
3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – LOTISSEMENT LES VIGNES VI
4. DEMANDES DE SUBVENTIONS
5. DÉNOMINATION DE RUES ET NUMÉROTATION DES LOTS DANS LA TRANCHE 6C DU LOTISSEMENT « LES VIGNES »
6. CRÉATION D'UN « CONTRAT UNIQUE D'INSERTION » ET SIGNATURE DE LA CONVENTION
7. INFORMATIONS DIVERSES

1. ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNÉE 2024.

Par délibération du 11/04/2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) : 30,77 %
TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 75,38 %
THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) : 12,05 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TFPB : 30,77 %
TFPNB : 75,38 %
THRS : 12,05 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE.

Après lecture du budget primitif 2024 de la commune de MENCHHOFFEN présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, invité à procéder à son vote, décide de l'adopter à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement 2024 : <u>835 686,52 €</u>	Recettes de fonctionnement 2024 : 362 445,00 €
	Excédent 2023 reporté : 473 241,52 €
	Total : <u>835 686,52 €</u>
Dépenses d'investissement 2024 : 402 604,78 €	Recettes d'investissement 2024 : 478 796,06 €
Déficit d'inv. reporté 2023 : 50 716,28 €	
Total : <u>453 321,06 €</u>	Total : <u>453 321,06 €</u>

Montant total du budget primitif : 1 289 007,58 €

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – LOTISSEMENT LES VIGNES VI

Après lecture du budget primitif 2024 du Lotissement les Vignes 6ème tranche, présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, invité à procéder à son vote, décide de l'adopter à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses réelles : 1 020 695,90 €	Recettes réelles : 1 020 695,90 €
	Excédent de fonctionnement 2023 reporté : 72 646,21 €
Total dép. de fonctionnement : 1 020 695,90 €	Total recettes de fonctionnement : <u>1 093 342,11 €</u>

INVESTISSEMENT :

Dépenses réelles : 569 168,90 €	Recettes d'investissement : 582 140,90 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 12 972,00 €	

Total dép. d'investissement : 582 140,90 € Total recettes d'investissement : 582 140,90 €

Montant total du budget du Lotissement les Vignes VI :

Dépenses : 1 602 836,80 €.

Recettes : 1 675 483,01 €.

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS

• Monsieur le Maire transmet la demande de subvention de l'Association des Jeunes Pompiers – Pays de Hanau – Bouxwiller. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 150,00 -€ à cette association, pour participer au financement des activités organisées.

• Monsieur le Maire transmet la demande de subvention de l'Association « Le p'tit déclic - Ressourcerie » (Ingwiller). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 90,00 -€, pour participer au fonctionnement de l'association.

• Monsieur le Maire transmet la demande de subvention de l'Association d'Aide et Service à la Personne ABRAPA (Oberhausbergen) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 50,00 -€, pour participer au fonctionnement de l'association.

• Monsieur le Maire transmet la demande de subvention de l'Association Culture et Loisirs, pour les achats relatifs à la fête de Noël des aînés 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention 500,00 € à cette association.

• Monsieur le Maire propose aux conseillers de verser une subvention de 50,00 € pour la paroisse catholique et 140,00 € pour la paroisse protestante.

• Monsieur le Maire transmet la demande de subvention pour ravalement de façade de M. BUCHHOLZER Bernard.

Par délibération N° 15 du 26 février 2002, le Conseil Municipal a fixé à 2.- € par mètre carré pour les maisons en pierres et à 4.- € pour les maisons à colombages, le montant des subventions accordées aux propriétaires de maisons de plus de vingt ans pour des travaux de rénovation des façades. La superficie prise en compte étant limitée à 75 m².

Après examen du dossier de demande de subvention présenté par M. BUCHHOLZER Bernard et après avoir constaté que les travaux sont effectivement réalisés, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante :

- 300.- € à M. BUCHHOLZER Bernard – 67 Rue Principale 67340 MENCHHOFFEN soit 75 m² X 4 €.

Les crédits sont prévus au compte 6574 du Budget Primitif de 2024.

5. DÉNOMINATION DE RUES ET NUMÉROTATION DES LOTS DANS LA TRANCHE 6C DU LOTISSEMENT « LES VIGNES »

Après les explications du Maire concernant la dénomination de la voirie de la tranche 6C du lotissement « Les Vignes », il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de maintenir le nom des rues existantes (rue des Chênes et rue de la Forêt) puisque les nouvelles voies sont dans le prolongement de celles-ci et d'affecter à chaque lot un numéro selon la liste suivante :

- Lot 1 – 22 rue de la Forêt
- Lot 2 – 24 rue de la Forêt
- Lot 3 – 20 rue des Chênes
- Lot 4 – 18 rue des Chênes
- Lot 5 – 19 rue des Chênes
- Lot 6 – 26 rue de la Forêt

- Lot 7 – 28 rue de la Forêt
- Lot 8 – 30 rue de la Forêt
- Lot 9 – 32 rue de la Forêt
- Lot 10 – 34 rue de la Forêt
- Lot 11 – 36 rue de la Forêt
- Lot 12 – 38 rue de la Forêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la numérotation des lots précitée.

6. CRÉATION D'UN « CONTRAT EMPLOI COMPÉTENCE » ET SIGNATURE DE LA CONVENTION.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil :

Le contrat CEC est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du Contrat Emploi Compétence est placée sous la responsabilité de France Travail ou des missions locales pour le compte de l'Etat, ou du Conseil Départemental.

Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période de six mois à compter du 01/05/2024.

L'Etat prendra en charge 50 % du SMIC horaire brut dans la limite de 20 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales.

Le Maire propose à l'assemblée :

L'établissement d'un contrat CEC pour les fonctions d'agent technique, à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, à compter du 01/05/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

7. INFORMATIONS DIVERSES

- Par courrier en date du 23 janvier dernier, la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre nous invite à nommer un « correspondant tourisme », afin de favoriser les échanges par l'intermédiaire d'un canal unique. Le Maire propose de nommer Claude MULLER.
- Mme Pauline FROELIGER, enseignante à l'école élémentaire d'Ingwiller, a sollicité la commune de Menchhoffen pour l'obtention d'une subvention pour une sortie scolaire à Verdun

le 24 mai prochain. La commune émet un avis défavorable à cette demande, les subventions étant destinées aux séjours dans le cadre scolaire et non aux journées de visites sans nuitées.

- Mme SCHNEIDER Estelle, ATSEM et accompagnatrice de transport scolaire, informe le Maire qu'elle reprendra son poste à temps plein à compter du 25/05/2024, après une année à temps partiel thérapeutique.
- Le Maire informe les conseillers que le devis de 1 728,00 € du géomètre Florian MUNICH validé lors d'un précédent conseil ne tenait pas compte des différentes étapes nécessaires dans notre situation concernant le lotissement. Un nouveau devis, d'un montant de 3 576,00 €, a été proposé, et a été signé.
- Le Maire informe les conseillers que le constat d'huissier a été réalisé sur différentes rues de la commune, avant le début des travaux route de Haguenuau, qui doivent s'achever fin 2024.
- Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la date concernant l'édition 2024 de la fête de Noël des Aînés. Les dates du dimanche 1^{er} décembre ou 8 décembre sont évoquées (et sont à confirmer lors d'un prochain conseil).
- Renouvellement du contrat copieur école et mairie (REPROLAND) : un devis d'un montant de 290 € HT nous a été proposé (facturation unique comprenant la livraison, l'installation, le paramétrage, la formation) avec changement de matériel pour la mairie. Le copieur actuel de la mairie sera installé à l'école. Le montant mensuel s'élève à 179 € HT pour la location, 52,50 € HT pour la maintenance (+copies supplémentaires à l'estimation).
- Dominique MARMILLOT propose une sortie le 1^{er} mai : un mail sera envoyé aux conseillers concernant l'organisation de cette journée.
- Entretien aire de jeux : Claude MULLER propose une matinée de travail pour réaliser quelques travaux de rafraîchissement.
- Claude MULLER se charge de faire établir un devis pour l'achat d'un lave-vaisselle et d'un frigo pour la mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h40.

Ont signé :

Le Maire,

Alain DANNER

La secrétaire,

Aurélie BERNARD